

AGRI VIAUR



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



éditorial

Faisant suite à l'installation du conseil syndical composé des représentants des communautés de communes et des gestionnaires de l'eau potable du territoire, l'élection du Président du SMBV Viaur a eu lieu le 14 septembre dernier. Monsieur Yves Regourd a été reconduit dans ses fonctions. Ce conseil syndical a également été l'occasion de désigner un successeur à Madame Nadine Vernhes qui a assuré la co-présidence d'Agri Viaur pendant plus de 10 ans. Délégué au SMBV Viaur pour la commune d'Arviu, où je suis agriculteur en polyculture élevage, j'ai été désigné comme nouveau co-président Agri Viaur avec Maxime Rigal (Président du CDAS).

Je remercie Nadine Vernhes pour son implication dans Agri Viaur et souhaite continuer son travail de concertation en prenant en compte la diversité des agricultures du territoire. Les actions futures d'Agri Viaur viseront comme par le passé à accompagner les exploitations vers des pratiques durables adaptées à leur territoire tout en préservant les ressources en eau.

Joël BARTHES
Co-Président Agri Viaur

Plan

Le partenariat
avec la Fédération
de pêche
de l'Aveyron _____ p.1

Qualité piscicole
sur le bassin
du Viaur _____ p.2

Les pêches
électriques _____ p.3

Natura 2000 _____ p.4-5

Païement
pour services
environnementaux _____ p.6-7

Actualité _____ p.8

Les coupes
forestières
d'irrégularisation Zoom sur

Le partenariat avec la Fédération de pêche de l'Aveyron

La fédération départementale de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique compte parmi ses missions la gestion et protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Elle réalise notamment le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources Piscicoles (dit PDPG). Ce document est la référence départementale sur les poissons et les milieux. Il permet de faire un bilan de l'état de chaque rivière et fixe les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole pour les associations de pêche. Il est également un appui majeur dans le cadre de l'élaboration des documents de planification tels que le SDAGE Adour Garonne et le SAGE Viaur. La Fédération de pêche accompagne également les syndicats de bassin du département par le biais, de conseils techniques, de suivis des milieux aquatiques ou encore d'études spécifiques.

Le partenariat entre la Fédération de pêche de l'Aveyron et le Syndicat du Viaur (ou EPAGE du Viaur) existe depuis plus de 20 ans, il a démarré dès la création du syndicat. Ce partenariat couvre de nombreux champs d'actions :

- l'appui technique et l'expertise sur l'état écologique des masses d'eau (ex : dans le cadre de l'élaboration du Sage Viaur)
- la réalisation de suivis des milieux tels que la pose de thermographes, la réalisation de pêches électriques,
- des études spécifiques telles que l'impact cumulé des plans d'eau, l'étude du colmatage des cours d'eau,
- des suivis après travaux ou aménagements divers,
- la mise en place d'expérimentation de nouveaux types de suivis (érosion, hydrologie).

EXPERTISE DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE SUR L'ÉTAT DES MASSES D'EAU DU BASSIN VIAUR

Dans le cadre du PDPG, la fédération de pêche a réalisé un état des lieux du niveau de fonctionnalité des cours d'eau du bassin versant du Viaur. Pour cela le territoire a été « découpé » selon des sous bassins versants appelés contextes piscicoles.

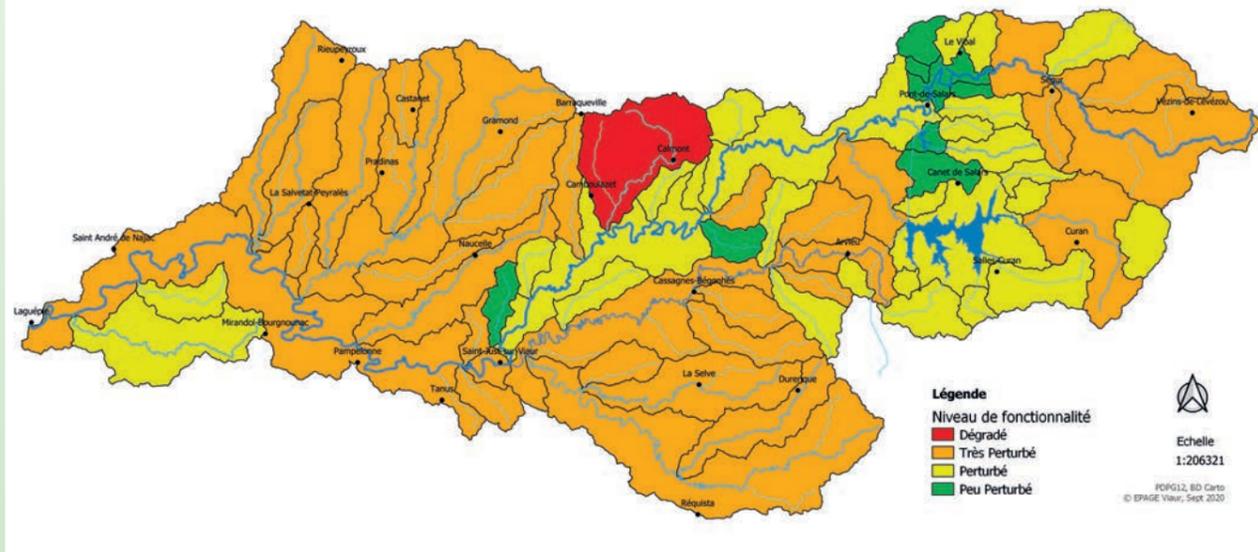
Pour évaluer l'état de ces sous bassins versants, la fédération de pêche parle de « niveau de fonctionnalité ». Il prend en compte :

- des données des milieux : l'état des peuplements piscicoles et biologiques, la qualité physico-chimique et les conditions de thermie,

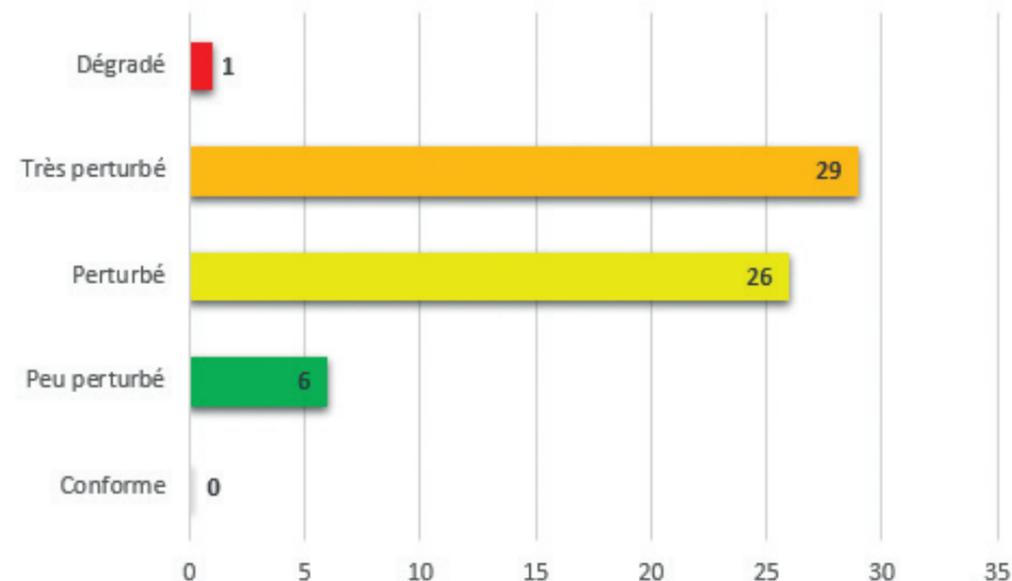
- des données des pressions anthropiques : domestique, industrielle, prélèvement eau potable, agriculture...

De par l'analyse de ces différents compartiments et au regard de l'expertise locale de la fédération de pêche, les niveaux de fonctionnalité ont été identifiés pour les 62 contextes piscicoles « cours d'eau » du territoire. Ils sont classés selon 5 niveaux : conforme, peu perturbé, perturbé, très perturbé et dégradé.

Niveau de fonctionnalité des contextes piscicoles sur le bassin versant du Viaur



Au regard de cette expertise nous pouvons noter que sur l'ensemble du bassin versant du Viaur seulement 9% des contextes piscicoles sont « peu perturbés », 40% sont « perturbés » et 45% sont « très perturbés ». Le sous bassin versant de la Nauze est le seul à être « dégradé » c'est-à-dire qu'il possède le niveau le plus mauvais en termes de fonctionnalité.



LES PÊCHES ÉLECTRIQUES UN INDICATEUR DE L'ÉTAT DES PEUPELEMENTS PISCICOLES

Les pêches d'inventaire plus communément appelées "pêches électriques" constituent un outil indispensable à la bonne connaissance du fonctionnement de la rivière. Elles sont un outil d'évaluation et d'aide à la gestion. L'objectif de ces inventaires est de qualifier l'état des peuplements piscicoles.

Ces pêches permettent d'obtenir des résultats précis et fiables dans le suivi et l'évaluation des populations de poissons. Plusieurs stratégies d'échantillonnage peuvent être utilisées suivant les objectifs de l'étude et/ou du suivi.

L'interprétation des résultats permet d'évaluer la qualité des cours d'eau (bio-indicateur), de suivre et comparer les territoires entre eux, de suivre l'évolution suite à des aménagements ou encore après une pollution.

La fédération de pêche de l'Aveyron réalise annuellement de nombreuses pêches d'inventaire sur tout le département. Sur le bassin versant du Viaur en plus du suivi piscicole du Réseau Fédéral, elle réalise des pêches électriques selon les besoins des projets en cours ou à venir. C'est pourquoi d'une année sur l'autre le nombre total de pêches réalisées peut être très variable. Par exemple en 2019, 6 pêches ont été réalisées sur le bassin du Viaur alors que 45 étaient prévues en 2020 au vu d'études et programmes spécifiques (Bassin du Jaoul, du Vioulou amont...).

D'abord le terrain

Des tronçons de cours d'eau sont identifiés pour réaliser la pêche et la prospection sera plus ou moins complète selon le nombre de passages. Dans la pratique pour chaque secteur pêché, le champ électrique émis par les appareils utilisés engourdit les poissons quelques instants, le temps de les capturer à l'aide d'une épuisette et de les conserver dans des bacs situés sur la berge.

Un fois la pêche achevée, les poissons capturés sont comptabilisés et mesurés. Ils sont ensuite remis à l'eau avec précaution. En parallèle, des mesures sur le cours d'eau sont réalisées : mesures des caractéristiques physiques des stations pêchées (longueur et largeurs associées aux différents faciès d'écoulement, surface échantillonnée), mesure du débit de la rivière et des caches pour les truites adultes.

Puis vient l'interprétation des résultats

Les données recueillies sur le terrain lors des pêches sont ensuite analysées pour identifier l'état des peuplements piscicoles. Les données permettent d'expertiser l'état du peuplement piscicole à partir du nombre d'espèces présentes, de l'abondance relative de ces espèces et des densités rapportées à une unité de surface (effectifs en nombre d'individus/ha et biomasse en kg/ha). Une expertise complémentaire est réalisée pour la Truite commune en confrontant les données biologiques avec les habitats piscicoles disponibles.

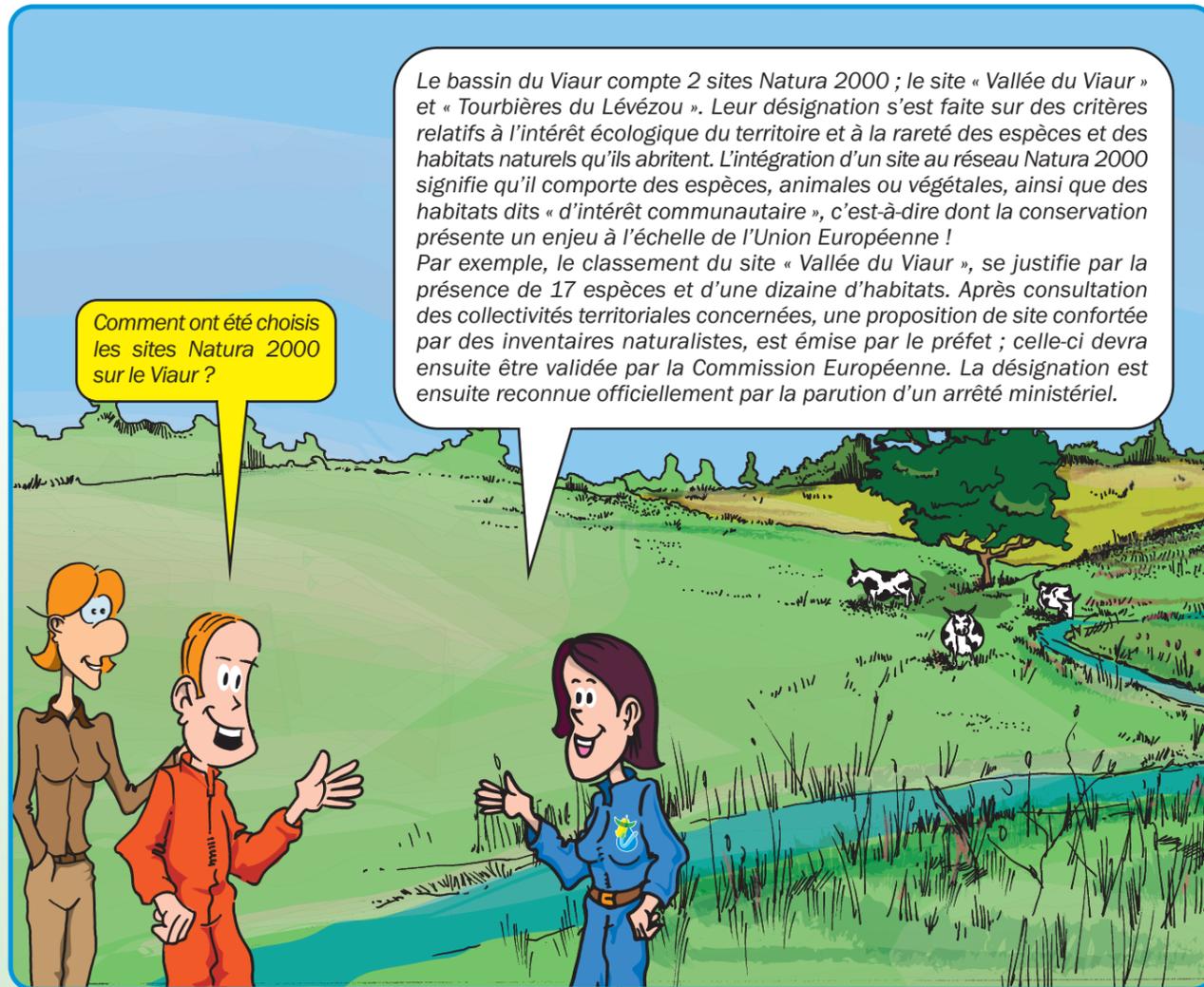
Pêche réalisée sur le Jaoul dans le cadre d'une étude en cours



Atelier de Biométrie : ici identification et mesure d'une truite



LES SITES NATURA 2000 SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR



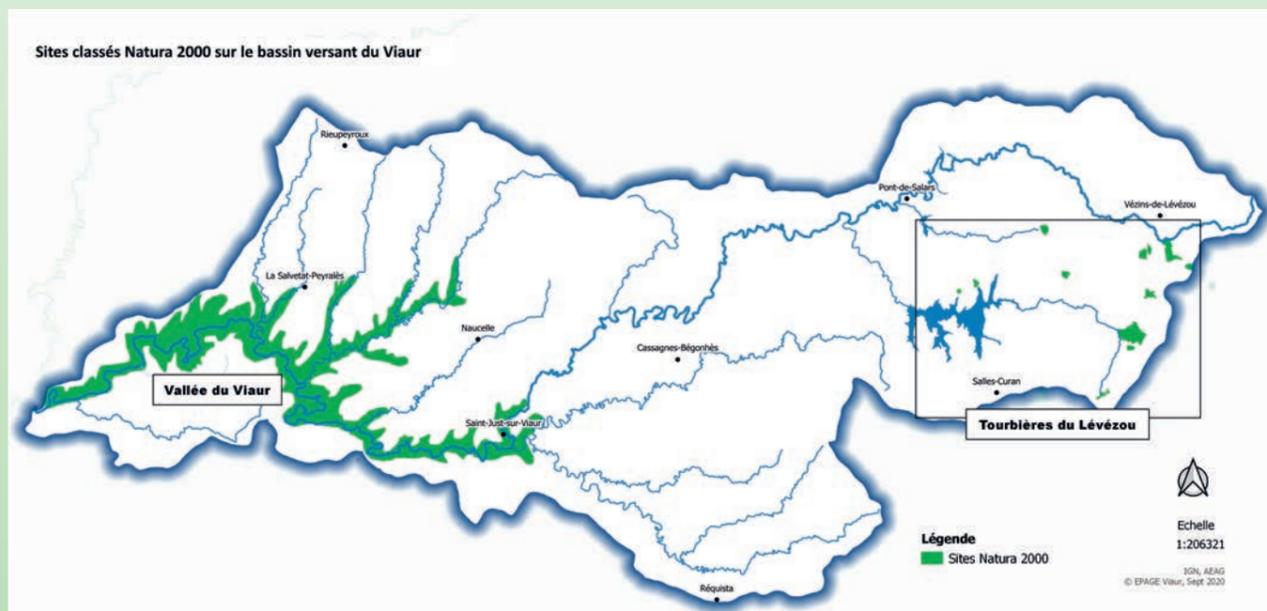
Natura 2000 Tourbières du Lévézou : révision du DOCOB et du périmètre

Le Document d'Objectifs d'un site, couramment appelé « DOCOB », constitue, à l'appui du diagnostic socio-économique et écologique du site Natura 2000, le cadre des orientations de gestion à mettre en oeuvre sur le territoire. Le DOCOB du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou », validé en 2004, est l'un des premiers à avoir été rédigé dans le département de l'Aveyron ; que ce soit en termes d'état des lieux ou d'actions de gestion, son contenu nécessite une « mise à jour ».

Face à ce constat, il a été décidé d'engager, dès 2020, un travail de révision. L'ensemble de ce document est en train d'être actualisé et complété, depuis le diagnostic écologique du site jusqu'aux mesures de gestion, en

passant par l'inventaire des activités économiques et des usages recensés sur le site. Ce travail sera finalisé en 2021 dans le cadre d'une concertation à laquelle propriétaires et exploitants seront bien évidemment conviés.

De plus, afin de permettre une action de terrain plus cohérente, un travail de modification de ce périmètre est actuellement en cours. Il s'agit d'un travail relativement long, qui a nécessité la réalisation d'inventaires naturalistes tout au long de l'été. Bien entendu, les communes ainsi que les propriétaires et/ou exploitants seront là aussi associés à ce travail et seront régulièrement tenus au courant des opérations.



Sur le bassin du Viaur, afin de faire vivre Natura 2000, une animation est mise en œuvre sur chacun des sites. Pour les Tourbières du Lévézou, la structure animatrice est le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (EPAGE du Viaur), pour la Vallée du Viaur, c'est le bureau d'étude Rural Concept en partenariat avec le Syndicat.

Natura Vallée du Viaur : une espèce remarquable

La Cordulie splendide, *Macromia splendens*, est une espèce dont la présence au sein de la vallée du Viaur est tout à fait remarquable ; en effet, elle est endémique du Sud-Ouest de la France et du Portugal, son aire de répartition mondiale est donc extrêmement limitée ! Il s'agit d'une grande libellule d'environ 70 mm d'envergure, reconnaissable aux reflets verts métalliques sur le thorax, au croissant jaune à la base des ailes ainsi qu'à la marque à l'extrémité de l'abdomen. Elle affectionne les cours d'eau plutôt calmes et profonds, ombragés aux eaux relativement chaudes et présentant des berges densément boisées, comme le cours aval du Viaur.



EXPERIMENTATION DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Paielement pour services environnementaux qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) mis en place en 2019 est issu du plan interministériel *bio-diversité* et des assises de l'eau. Ce plan biodiversité ayant pour vocation d'expérimenter des dispositifs nouveaux préfigurant la future PAC. Les PSE visent à reconnaître les services rendus par une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité. Cela se concrétise par une aide financière versée annuellement aux exploitants afin de reconnaître le rôle joué par les pratiques agricoles en faveur de la préservation de l'environnement. Pour cela trois critères sont évalués : la présence de prairies et la longueur des rotations culturales, la faible utilisation de pesticides et de fertilisants minéraux et la préservation des haies, bois et zones humides.



Adour Garonne première agence de l'eau à tester le dispositif

L'agence de l'eau Adour Garonne a été la première agence à tester ce dispositif sur son territoire. Le volume financier de cette expérimentation étant limité à 3 millions d'euros, un nombre restreint de territoires ont été identifiés par l'agence de l'eau en collaboration avec les Régions, les DRAAF et les DREAL.

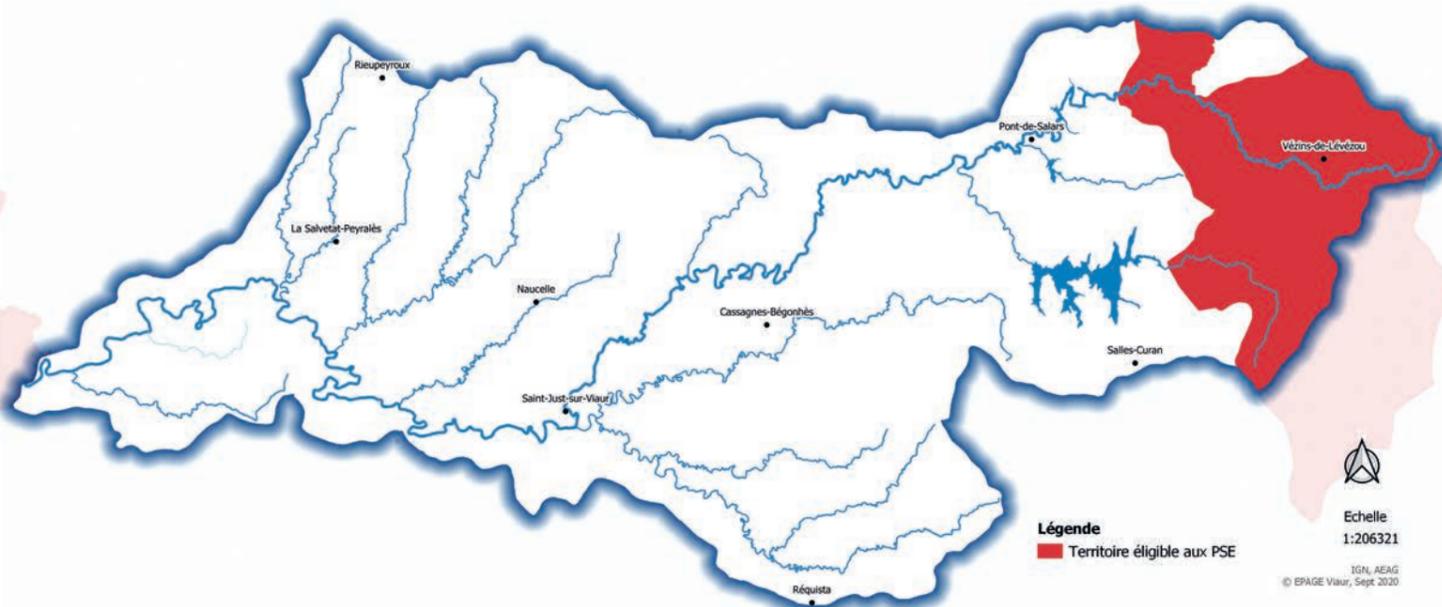
Les territoires choisis l'ont été tout d'abord par la présence d'une animation territoriale permettant

d'informer et mobiliser, comme c'est le cas sur le bassin du Viaur. Le choix des territoires expérimentaux a également été fait au regard des enjeux présents en matière de biodiversité, de protection des ressources en eau et de protection des sols en zone de polyculture élevage. Ainsi, dès 2019, ce sont 20 territoires choisis sur le grand bassin Adour Garonne qui ont pu lancer l'expérimentation. Le dispositif sera reconduit annuellement jusqu'à la mise en place de la nouvelle PAC avec une réévaluation annuelle de la note de chaque exploitation.

Une partie du Lévezou choisie comme territoire expérimental sur le bassin du Viaur

Grâce à la dynamique mise en œuvre par l'EPAGE du Viaur sur son territoire, 5 masses d'eau de tête de bassin ont été retenues pour mener cette expérimentation.

Territoire éligible aux Paiements pour Services Environnementaux sur le bassin versant du Viaur



2019, année de lancement du PSE

L'animatrice du volet agricole de l'EPAGE du Viaur a été chargée d'animer cette démarche innovante en mettant en œuvre l'information, la communication, et la coordination du dispositif. L'agence de l'eau a lancé un appel à projet afin de choisir les organismes auditeurs qui effectuent les audits individuels auprès des exploitations éligibles. Pour notre territoire c'est l'adasea d'Oc, en partenariat avec la chambre d'agriculture, qui ont été retenues pour réaliser les audits d'exploitation.

Ainsi pour 2019, nous avons accompagné les agriculteurs lors de permanences physiques ou téléphoniques afin de réaliser un pré-diagnostic visant à évaluer l'éligibilité ou non au PSE. Ensuite, la finalisation du PSE s'est faite par des audits individuels obligatoires réalisés par l'adasea d'Oc, la chambre d'agriculture et l'EPAGE du Viaur. Le lien avec les actions déjà mises en œuvre dans le cadre du volet agricole ou du programme de travaux a ainsi pu être fait par l'animatrice Agri Viaur.

Le PSE en 2019 : critères et réalisation

Pour être éligible à cette expérimentation, il faut :

- avoir minimum 50% de sa SAU sur le périmètre PSE,
- avoir un chargement inférieur à 1,4 UGB/ha de SFP,
- avoir un IFT (Indice de Fréquence de Traitement) inférieur à l'IFT régional pour chaque culture.

L'audit individuel va permettre ensuite en fonction des critères évalués de noter l'exploitation sur 30. Le montant attribué pour le PSE se fera au prorata de la note obtenue si elle est supérieure à 16/30.

Remarque : Sur le Tarn amont, le bassin versant de la Muse a également été choisi pour bénéficier de l'expérimentation. Ce territoire est adjacent au Viaur, de ce fait des exploitations peuvent avoir des surfaces sur les deux territoires.

Malgré un calendrier très serré pour cette première année d'expérimentation (2019) ce sont, pour le territoire du Viaur amont, 13 exploitations qui ont pu bénéficier d'un PSE pour une superficie de 950 hectares et un montant global annuel de 98 492 €, ce qui fait en moyenne une aide PSE de 7 576 € par exploitation.

2020, la continuité

Le PSE a été reconduit en 2020, ainsi au delà des 13 agriculteurs ayant souscrit des PSE en 2019, ce sont 34 nouveaux agriculteurs qui ont pu bénéficier de cette reconnaissance pour une superficie de 3 915 hectares et un montant global de 375 163 €.

Le mot de l'agence de l'eau Adour Garonne

L'agence de l'eau Adour Garonne a souhaité engager une expérimentation de ce dispositif dès 2019 sur 20 territoires disposant d'une animation locale comme c'est le cas sur le bassin du Viaur.

L'objectif du PSE est de soutenir les exploitations en polyculture élevage, particulièrement présentes sur notre territoire mais peu concernées par les dispositifs d'accompagnement classiques. Ces types d'exploitations disposent d'une diversité de productions végétales et d'éléments du paysage importants pour la préservation des sols, de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité. Ce sont ces exploitations qui permettent un cycle de l'eau ralenti en favorisant l'infiltration de l'eau, la réalimentation des nappes et le soutien des débits d'étiage.

Cependant, depuis 30 ans, on constate que les zones de grandes cultures remontent le long des vallées vers les zones intermédiaires au détriment des exploitations

de polyculture élevage. Cette modification des assolements est souvent associée à des pratiques plus intensives : utilisation de produits phytosanitaires et fertilisation minérale, drainage, perte de linéaire de haies. Grâce à l'engagement exceptionnel de tous les partenaires, SOLAGRO (bureau d'étude prestataire de cette expérimentation), les collectivités et leurs animateurs territoriaux, les auditeurs et bien entendu les agriculteurs eux-mêmes, cette première année de mise en œuvre est une réussite partenariale. Elle a permis d'attribuer dès 2019 les premiers PSE avant même la notification de la commission européenne. A l'échelle Adour Garonne, en 2019, grâce à la mobilisation de tous, 2.4 millions d'euros ont été attribués à 382 exploitations sur près de 29 000 ha. Fort de cette réussite, l'agence a engagé cette année 6 millions d'euros supplémentaires sur ce dispositif et élargi les territoires pouvant en bénéficier.

DE NOUVEAUX TERRITOIRES D' ACTIONS EN PRÉPARATION

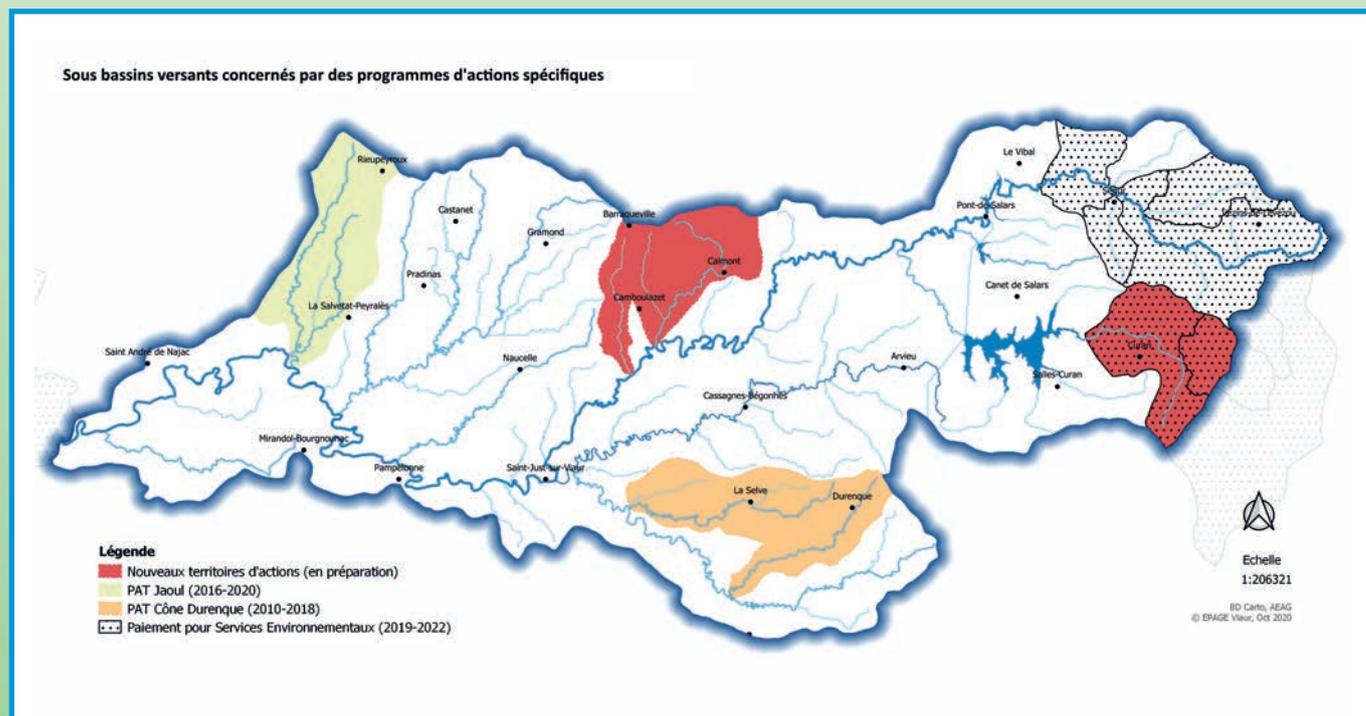
En 2010, un programme d'actions ciblé a été lancé sur le bassin versant du Cône, en 2013, il a été élargi à celui de la Durenque. En 2018, son évaluation a permis de mettre en évidence la participation importante des agriculteurs et d'identifier des améliorations significatives sur les milieux aquatiques autant sur la qualité de l'eau que sur la diminution de l'ensablement des cours d'eau.

Cela nous montre l'efficacité et la cohérence de ce type de démarche co-construite en partenariat avec les agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles, les élus et autres acteurs de ces territoires à enjeux prioritaires.

Aujourd'hui, avec la fin du PAT Jaoul qui s'annonce, de nouveaux territoires ont été identifiés afin de proposer des actions pertinentes dans les années à venir.

Au regard des enjeux de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) et des enjeux locaux, deux nouveaux sous bassins versants ressortent comme prioritaires pour proposer un programme d'actions à co-construire :

- Le bassin versant de la Nauze et du Congorbes au regard actuel de l'état des cours d'eau,
 - Le bassin versant du Vioulou amont et des Douzes pour des enjeux sanitaires (eau potable, baignade) et milieux naturels (cours d'eau de tête de bassin et zones humides).
- Ainsi, la première phase de ce travail consiste à approfondir la connaissance du contexte local et des enjeux.



AGRI VIAUR
SMBV Viaur - EPAGE Viaur
10, Cité du Paradis
12800 Naucelle
<http://epage-viaur.com>

VOTRE CONTACT
Hélène POUGET
Animatrice Agri Viaur
Tél : 05 65 71 10 97
Email : helene.pouget@epage-viaur.com